

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Royan, le 20 juin 2019

Monsieur Éric Hanotel
SAS Car Royan
Concessionnaire Audi
28 rue Gustave Eiffel
ZA de la queue de l'âne
17200 Saint-Sulpice de Royan

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 0578 0

Objet : Convention pour la participation de la Société SAS CAR ROYAN
à la manifestation « ROYAN PASSION – AMERICA - Édition 2019 »

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et vous-même.

Monsieur Julien YOUNOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire de la Ville de ROYAN,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Exp. au PAR
le 21.06.19

En provenance de :

~~Monsieur Eric Hinstel
CAS CAR ROYAN
23 rue Gustave Eiffel
27 de la rue de la ...
172 0 Saint-Sulpice de Royan~~

SERIE V22 - PTC DIA - 201867201 - 08/17



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 0578 0



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 24 ICE 114
Distribué le : 24 ICE 114

Je soussigné déclare être	Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)
<input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :	Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de ROYAN
Service Juridique
80 avenue de Pontailiac
17200 ROYAN Cedex





CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA PARTICIPATION DE AUDI ROYAN

À « ROYAN PASSION - AMERICA - ÉDITION 2019 »

N° 19319

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

La **SAS CAR ROYAN**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro 31901190699, représentée par M. Eric Hanotel, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société CAR** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise du 15 et 17 novembre 2019 l'événement ROYAN PASSION - AMERICA. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et trois journées d'animations visant à promouvoir la culture SUPER-HÉROS et américaine.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite bénéficier d'une représentation publicitaire sur le programme de la manifestation ainsi que leur logo sur l'affiche générique afin de promouvoir sa marque et sa visibilité. Il s'agira d'une page entière concernant l'encart publicitaire.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre des publications liées à ROYAN PASSION - AMERICA qui se déroulera au sein de l'Espace Pelletan à Royan les 16 et 17 novembre 2019 et dans différents endroits de la Ville à partir du 15 novembre.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à faire figurer au sein du programme de ROYAN PASSION – AMERICA une publicité d'une page de la société ainsi que le logo de celle-ci sur l'affiche générique.

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** de la prise en charge d'une facture d'intervenant pour un montant de **1190,00** euros.

L'utilisation du logo de l'entreprise ne pourra se faire que dans les publications municipales liées à cet événement à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

EM

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

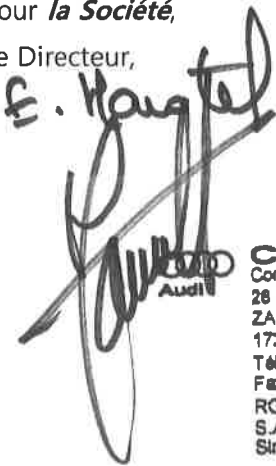
ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Fait à ROYAN, le 20 JUN 2019
en trois exemplaires originaux

Pour **la Société**,
Le Directeur,



C.A.R
Concessionnaire AUDI
28 rue Gustave Eiffel
ZA de la queue de l'Ane
17200 St Sulpice de Royan
Tél. : 05 16 84 30 52
Fax : 05 46 06 51 16
RC 526 180 070
S.A.S au Capital de 736 300 €
Siret : 319 119 699 0004

Pour **la Ville**,

Pour le Maire de la Ville de ROYAN,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH